



Prime exceptionnelle pour les directeur·trices d'école : le compte n'y est pas.

Le ministère de l'Éducation nationale présente au Comité Technique ministériel du 15 septembre 2020, un décret portant attribution d'une indemnité (450€) de responsabilité aux directeur·trices d'école pour la rentrée scolaire 2020. Cette prime est ainsi inscrite au budget 2020 et sera prolongée en 2021 dans l'attente d'une nouvelle indemnité dont les négociations sont menées dans les travaux ministériels sur la direction d'école.

En attribuant cette prime, le ministère veut faire un geste en direction de ces personnels qui expriment leur malaise depuis de très nombreux mois, mais aussi les « récompenser » pour avoir fait face, sans compter leurs heures et leur énergie, à la crise sanitaire et au confinement.

Malheureusement, en choisissant de ne verser cette prime qu'aux seul·les directeur·trices d'école en poste au 30 septembre (environ 44500 postes de direction et de chargé·es d'école), le ministère ne remplit pas son objectif premier. Surtout, en se limitant aux collègues en poste au mois de septembre, il exclut de fait des milliers de personnels qui étaient en poste au printemps 2020 et qui ne le sont plus aujourd'hui.

La CGT Éduc'action dénonce des choix économiques qui créent des inégalités de traitement et pénalisent de trop nombreux·euses collègues. Au moment où la direction d'école traverse une crise sans précédent et où les autorités académiques peinent à attirer les collègues sur ces postes (il manquait à la rentrée 4000 directeur·trices), cette décision ministérielle est un mauvais signe.

Plus que jamais, la CGT Éduc'action exige l'augmentation pérenne des salaires de tous les personnels, qui passe d'abord par le rattrapage immédiat de 400€ mensuels pour tous les personnels et par l'augmentation du point d'indice de la Fonction publique.